

Bulletin gratuit d'information d'Esparron-de-Verdon et Albiosc

N°5

Hiver
2021

Le petit Journal

***"Le Maire, les élus et le personnel communal
vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année
et vous présentent leurs meilleurs vœux
pour 2022"***



ÉDITO

Noël est un moment où la chaleur, l'amour et le partage prennent tout leur sens

Noël est également synonyme de magie. D'ailleurs, si vous avez besoin de confectionner une baguette magique, préférez le bois de sureau comme il est évoqué dans l'article « Les Plantes de nos grands-mères ».

Ce dernier bulletin de l'année 2021, aborde les thèmes habituels de la vie municipale. Nous y donnons la parole aux associations et nous terminons cette édition par un article sur Albiosc, village d'irréductibles Gaulois ?

L'équipe du petit journal vous souhaite à tous un joyeux Noël et de très belles fêtes de fin d'année. Bonne lecture.

Le Comité de Rédaction

UNE RETRAITE BIEN MÉRITÉE !



Annie Mathieu a marqué de sa présence sympathique et attachante ses nombreuses années d'implication professionnelle au service de nos deux villages, des habitants, de ses collègues et collaborateurs et des élus de notre commune. L'esprit du service public l'a animée durant 38 ans et 8 mois.

Annie ! Tu as bien mérité ta retraite que nous te souhaitons belle et heureuse auprès de tes proches.

Merci et bonne route

UN NOUVEL ARTISAN S'INSTALLE SUR NOTRE COMMUNE

Chaque jour, après avoir partagé avec nous une photo de notre village. Philippe Lecq prend son envol et se lance dans une activité de photographe.

Pour vos projets photos (familial, site internet, événements...) contactez le au 07 86 11 76 93

APPEL À POMPIERS VOLONTAIRES



En manque de sapeurs-pompiers, le centre de secours d'Esparron de Verdon lance une campagne de recrutement concernant les Sapeurs-Pompiers Volontaires.

Être pompier, c'est s'engager au service des autres, mais aussi rejoindre un groupe et partager des valeurs de solidarité, vivre des expériences fortes et développer des compétences variées. Ce sera dans votre vie un engagement fort qui sera propice à vous ouvrir des portes personnelles ou professionnelles très intéressantes et épanouissantes.

L'engagement est ouvert aux femmes et aux hommes de 16 ans minimum.

Si vous souhaitez plus d'informations ou vous inscrire, il vous suffit de contacter Driss : dboumesla@gmail.com

EN BREF

Réalisation de relevés topographiques sur la RD 82 entre le début du parking depuis la place des trois tilleuls et le carrefour avec la rue de la Barque. L'objectif est de réaliser des travaux pour l'amélioration de la sécurité notamment la circulation des piétons. ■

Aménagement du chemin de l'Hubac des Déffends pour sécuriser les déplacements sur la voie, permettre le croisement des véhicules et faciliter la lutte contre les incendies. La commune souhaite élargir ce chemin, créer une aire de retournement, poser des glissières de sécurité et sécuriser son insertion sur la RD 82. ■

Réalisation d'un Audit Energétique et d'une étude Thermique dans le cadre de la rénovation thermique de la Salle Polyvalente d'Esparron Sur Verdon et du Bâtiment de l'Hôtel de ville. ■

TEN : UN PROJET AMBITIEUX !!



Comme nous l'évoquions dans le petit journal N°4, Esparron de Verdon labélisé Territoire engagé pour la nature (TEN) a conquis le jury au travers de ses 7 projets

1- Formation et sensibilisation des services municipaux aux enjeux de la biodiversité :

L'objectif de ce projet est de former le personnel du service technique aux enjeux de la biodiversité par des pratiques plus respectueuses de l'environnement lors de l'entretien des espaces verts et de permettre à ses agents d'être relais/ambassadeurs de cette posture.

2- Formation et sensibilisation les élus et citoyens aux enjeux de la biodiversité :

D'une manière générale, la connaissance de la biodiversité est insuffisante ce qui engendre fréquemment des décisions dommageables. Mieux connaître la biodiversité pour mieux la protéger à travers des séances de formation, de réunions publiques, d'ateliers, de moyens de communication (réseaux sociaux, le petit journal,...).

3- Réflexion pour la création d'une réserve naturelle régionale des basses gorges du Verdon :

La fréquentation touristique

de plus en plus importante des basses gorges du Verdon (plus de 90 000 personnes en 2021 sur le sentier restauré par le Conseil départemental !!) interpelle la commune sur le moyen de permettre la découverte touristique sans nuire à l'environnement (lutter contre les déchets, nuisances sonores, incivilités, feux de camp, comportements dangereux et sensibiliser au respect de la quiétude de la faune sauvage)... Cette pression s'exerce sur les sentiers mais aussi de plus en plus sur l'eau (ex: navigation avec des sonos embarquées, sauts depuis des falaises...). La commune souhaite ainsi étudier la possibilité d'un outil de protection qui permettrait, en appui à la démarche Natura 2000, de mieux encadrer la fréquentation pour préserver ce joyau naturel qui fait aussi l'attractivité de la commune.

4- Intégrer la biodiversité dans la révision du PLU :

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Esparron-de-Verdon est en cours de révision. Cet outil d'aménagement permet d'organiser l'espace de telle sorte que la biodiversité des milieux concernés puisse être mieux préservée. Il s'agit d'une

action importante de notre commune si elle veut pouvoir maîtriser son urbanisation et intégrer les enjeux cités dans ses projets d'aménagement.

5- Réflexion sur la renaturation des rives du lac :

Le lac d'Esparron-de-Verdon est un lac (artificiel) « jeune » de 50 ans comparé à un lac naturel. L'aspect biodiversité des berges n'a pas été pris en compte lors de sa création. La société de pêche, l'AAPPMA Verdon Colostre porteur de ce projet souhaite créer des roselières, des fascines et des zones humides dans le but d'éviter une érosion des berges. Les roselières sont un milieu de vie favorable à la biodiversité: des oiseaux, batraciens, insectes, poissons

6- Restauration d'une population de salmonidés dans le lac :

Restauration d'une population de salmonidé : la truite fario, l'omble chevalier, le corégone par l'AAPPMA Verdon Colostre en partenariat avec la Fédération de Pêche.

7- Protections des chiroptères et autres animaux nocturnes :

Les chiroptères jouent un rôle dans l'équilibre naturel en régulant naturellement les populations d'insectes. Ces chauves-souris sont indispensables dans la lutte écologique

contre certaines espèces envahissantes comme la processionnaire du pin, la pyrale du buis ou les moustiques. La protection de ces animaux nocturnes est réalisée à partir de deux procédés :

- Lutte contre la pollution lumineuse et reconquête du ciel nocturne. C'est à la fois une opportunité d'économie d'énergie et d'argent public, mais surtout une nécessité pour la protection de la biodiversité nocturne. Cette pollution peut être réduite grâce à des actions simples et notamment une extinction des lumières partielles ou totales en milieu de nuit.
- Mise en place de gîtes favorables aux Chiroptères (granges, greniers, caves, garages, vides sanitaires, canaux d'irrigations souterrains, grottes, bâtiments communaux...) (ex: navigation avec des sonos embarquées, sauts depuis des falaises...).

Il est temps, plus que jamais, de protéger, préserver, valoriser et restaurer la biodiversité !
Merci de votre intérêt pour le village, le lac, sa faune, sa flore et à bientôt.

PRÉVENTION DES INCENDIES DE FORÊTS

QUELLES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE DÉBROUSSAILLEMENT ?

Les propriétaires d'habitations ou d'installations de toute nature, situées en forêt ou dans une bande de 200 m autour de celle-ci, doivent entretenir la végétation. Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sont obligatoires. Ils s'appliquent de la manière suivante :

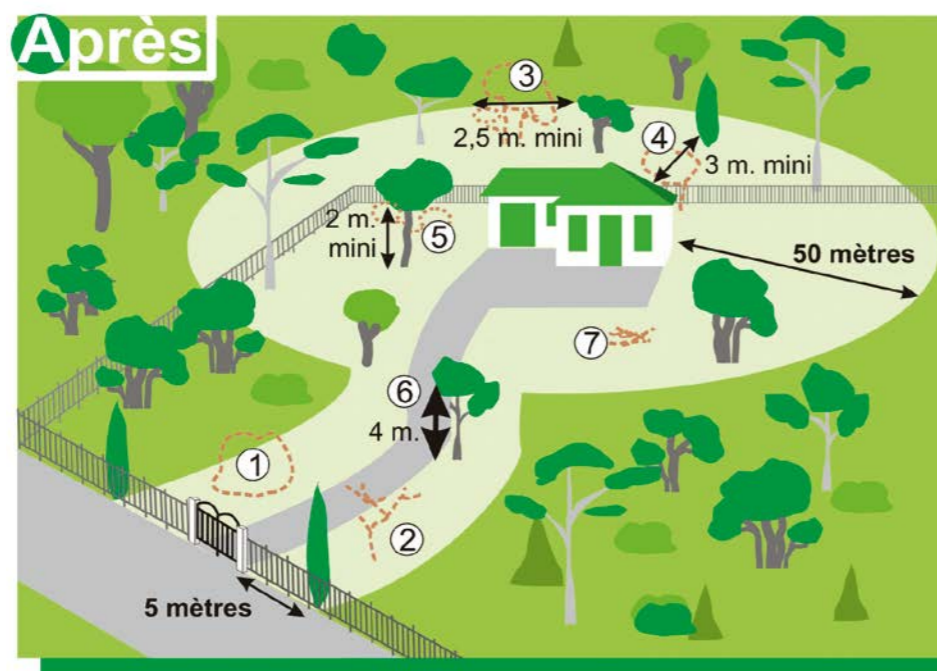
- Pour les terrains situés dans les zones urbaines, le débroussaillage est à effectuer sur la totalité de la parcelle par les propriétaires, même en l'absence de construction ;

- Hors zone urbaine, les travaux de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé s'appliquent aux abords des constructions, sur un périmètre de 50 mètres sans tenir compte des limites de propriété. Les travaux sont à la charge du propriétaire des constructions à protéger, c'est pourquoi le débroussaillage s'impose également sur les parcelle(s) voisine(s) ne vous appartenant pas. Une procédure spécifique pour intervenir chez vos voisins doit être respectée. La procédure est disponible sur demande en mairie accompagnée d'un courrier type pour vous faciliter la démarche. Le propriétaire voisin ne peut s'opposer aux travaux. En cas de refus ou de non-réponse, les obligations de débroussaillage sont mises à sa charge. Vous devez alors en informer le maire de la commune

QUELLES SONT LES MODALITÉS TECHNIQUES DU DÉBROUSSAILLEMENT ?

Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) **ne sont ni une déforestation, ni une coupe rase !**

SEPT POINTS SONT À RESPECTER ET UNE PLAQUETTE EXPLICATIVE EST À VOTRE DISPOSITION EN MAIRIE



COMMENT LA COMMUNE M'ACCOMPAGNE DANS MES TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLEMENT ?

Vous savez tous que notre commune est classée en risque très fort d'incendie de forêt et qu'elle s'est activement engagée depuis 2017 dans une démarche de diagnostic et d'application des obligations légales en matière de débroussaillage (OLD) pour la protection des personnes et des biens contre les incendies de forêt.

Au cours de l'année 2018, une expertise des propriétés soumises à ces obligations a été réalisée par des agents de l'Office National des Forêts (ONF). A l'issue, les propriétaires ont reçu un courrier individualisé accompagné d'une carte précisant le périmètre à débroussailler et les travaux à accomplir pour être en sécurité et en règle avec la législation en vigueur.

Suite à cette campagne de sensibilisation, nous avons été nombreux à engager des travaux afin de nous

LES 7 DIFFÉRENCES DU DÉBROUSSAILLEMENT

Dans les Alpes de Haute-Provence, l'arrêté préfectoral n°2013-1473 du 4 juillet 2013 précise les modalités techniques du débroussaillage.

Il définit ce qu'on entend par débroussaillage et et maintien en état débroussaillé :

- 1- La coupe et l'élimination de la végétation lignieuse basse.
- 2- La coupe et l'élimination des arbres et arbustes, morts, dépérissants ou sans avenir.
- 3- La coupe et l'élimination des arbres en densité excessive de façon à ce que le houppier de chaque arbre ou arbuste conservé soit distant de son voisin immédiat d'au moins minimum 2,50 mètres.
- 4- La coupe et l'élimination de tous les végétaux dans le périmètre d'une construction de telle sorte que celle-ci soit à une distance au minimum de 3 m des végétaux conservés, houppiers compris.
- 5- L'élagage des arbres de 3 m et plus, conservés entre 30 et 50% de leur hauteur avec un minimum de 2 m.
- 6- La coupe et l'élimination de tous les végétaux situés à l'aplomb de la chaussée des voies ouvertes à la circulation publiques, ainsi que des voies privées donnant accès à des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature sur une hauteur de 4 m.
- 7- L'élimination de tous les rémanents.

LA MAGIE D'UN ENTRETIEN PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Il est possible de concilier les enjeux de prévention des incendies de forêts et la préservation de la biodiversité en effectuant un fauchage tardif et raisonné.

Voici quelques conseils :

- La période idéale pour la réalisation des gros travaux de débroussaillage comme l'abattage, l'élagage des arbres ou le broyage des arbustes s'étend de mi-octobre à mi-mars.
- Privilégier un fauchage tardif pour la strate herbacée uniquement (Herbe, fleurs, feuillage, panicule...) à la fin du printemps favorisant ainsi la pollinisation et la fructification.
- Ne pas couper court car cela ne sert à rien. Il est préférable de préserver le développement racinaire car la couverture végétale est une condition indispensable à la biodiversité et la stabilité des talus. Limiter la hauteur de coupe entre 8 et 10 cm du sol est suffisant.

En résumé, le fauchage raisonné n'est pas une absence d'entretien mais un entretien mieux adapté qui permet de préserver la biodiversité végétale et animale. En clair, il convient de limiter les interventions de printemps au strict nécessaire.

La commune vous remercie pour votre implication et vous encourage à réaliser et à poursuivre un entretien régulier de votre propriété afin de garantir son efficacité dans le temps.

QUELS SANCTIONS EN CAS DE NON-RESPECT DES OLD ?

Le contrevenant s'expose à des amendes de 135 € en cas de refus après mise en demeure à une amende pouvant aller jusqu'à 30 € par m² non débroussaillé, d'une astreinte de 100 € par jour de retard et à l'exécution de ses obligations et à ses frais par l'autorité locale.

mettre en conformité. Pour notre sécurité et pour être en règle avec les obligations légales, il est important de poursuivre les travaux pendant l'hiver et réaliser un entretien avant le début de la saison estivale.

Pour faire suite à cette campagne d'information et de sensibilisation, une opération de contrôle de vos obligations va être lancée dans le courant de l'année 2022. Ce contrôle permettra de connaître votre niveau de conformité et les travaux restants à réaliser.

LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE À ESPARRON

Aujourd'hui, bon nombre de foyers de la commune sont éligibles au Très Haut Débit Fibre en fonction du déploiement de l'infrastructure Fibre réalisée par SFR. A ce jour plusieurs maisons ont été équipées. Les retours d'expérience sont variés en fonction des situations : « *l'installation a été rapide et l'accès immédiat. Je constate une très nette amélioration pour le Streaming et les téléchargements de vidéos* ». « *L'installateur n'est pas venu le jour prévu et je n'arrive pas à les joindre* ». « *L'installateur n'arrive pas à passer son câble dans la gaine et ne peut poursuivre l'installation* ».

Pour savoir si votre domicile est éligible à la fibre, le mieux est d'effectuer un test

d'éligibilité sur le site Internet de votre opérateur. Vous pouvez soit décider de conserver votre fournisseur actuel soit profiter du passage à la fibre optique pour en changer. Attention les délais d'installation varie d'un opérateur à un autre. Dans tous les cas de figures, nous vous conseillons de bien comparer les offres disponibles sur le marché (Internet, téléphone, TV) et surtout de vous poser la question de savoir si vous avez besoin de ce Très Haut Débit ou si votre connexion actuelle satisfait vos besoins.

"... Le mieux est d'effectuer un test d'éligibilité sur le site Internet de votre opérateur..."

DÉMATÉRIALISATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME AU 1^{ER} JANVIER 2022 !

Nouvelle étape dans le processus de simplification des démarches administratives. A partir du 1^{er} janvier 2022, un usager pourra déposer sa demande d'urbanisme, à tout moment et où qu'il soit, dans une démarche simplifiée et sans frais. Ce téléservice accessible depuis le site internet de la commune permet de réaliser en ligne la plupart des démarches d'urbanisme (dépôt de permis de construire ou de démolir, de déclaration préalable...).

Toutefois, pour les personnes qui n'ont pas accès au numérique, le dépôt sous format papier sera toujours possible.

POURQUOI UN NUMÉRO UNIQUE D'ASTREINTE ?

Le Maire ou son équipe municipale se doit d'être joignable 24h sur 24 pour répondre à toute situation d'urgence qui peut survenir sur le territoire communal.

Le numéro unique d'astreinte de la mairie est avant tout nécessaire pour permettre aux administrés de joindre les Services Techniques de la Mairie le soir, les weekends, les jours fériés en cas d'accidents, d'incidents techniques graves ou lorsque une association a un problème de logistique lié à l'organisation d'un événement ou d'une location de salles.

Il est aussi nécessaire pour les services de secours (Police, gendarmerie, pompiers), les services du département et de la préfecture afin de coordonner certaines actions.

Vous pouvez contacter le service d'astreinte au 07 48 72 66 12 en dehors des heures d'ouverture de la Mairie et pour des cas d'URGENCE UNIQUEMENT concernant les domaines d'intervention suivants : la voirie communale, les bâtiments communaux ou le domaine public.

Lors des heures d'ouverture de la Mairie et pour les cas normaux, contacter la Mairie au 04 90 77 12 23.

Rappel : Le service d'astreinte ne se substitue pas aux services d'interventions classiques : Pompiers (18) Police (17) SAMU (15) ou encore à vos prestataires de services tels que votre fournisseur d'électricité, votre opérateur téléphonique ou Internet, ou la DLVA pour l'eau et l'assainissement.

LE CNEV, UNE ANNÉE BIEN REMPLIE

Le Club Nautique a clôturé sa 54^e saison le 1^{er} décembre pour sa pause hivernale.

Le programme événementiel a été bien rempli avec entre autre deux manifestations avant et après la saison estivale qui ont mis notre village à l'honneur par ses visiteurs. Il s'agit de :

- **La 1^{ère} Édition de la Fête du Lac** fin juin en collaboration avec l'association T'CAP et l'Office du Tourisme Communautaire DLVA et avec le soutien de la municipalité.

Le programme a été festif, riche et varié pendant 2 jours. Ce week-end a ouvert la saison avec marché, brocante, concert, activités nautiques, pêche, etc...

- **La 4^e Édition de la Grande Journée Pirates** du 17 octobre dernier où 350 personnes ont été accueillies sous un soleil radieux.

Cette 54^e année nous a une fois de plus renforcés dans notre volonté de permettre à toutes et à tous l'accès aux différentes activités nautiques.

Dans ce lieu unique tourné vers son environnement, au plus près de son village et où l'on tisse du lien social, continuer à proposer des activités intergénérationnelles dans le respect de la biodiversité qui nous entoure est l'un de nos objectifs prioritaires depuis toujours.

Nous vous souhaitons une belle traversée d'hiver et vous donnons rendez-vous en mars 2022 pour de nouvelles aventures.

L'équipage du CNEV



AAPPMA VERDON COLOSTRE
(Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)

UNE ASSOCIATION ENGAGÉE POUR LA NATURE !

Une année vient de s'écouler sur le lac d'Esparron-de-Verdon ! Cette année 2021 fut une bonne année tant pour les projets que pour la pêche. L'élevage en cages éclairées dans le port d'Esparron-de-Verdon a pu être mené comme prévu.

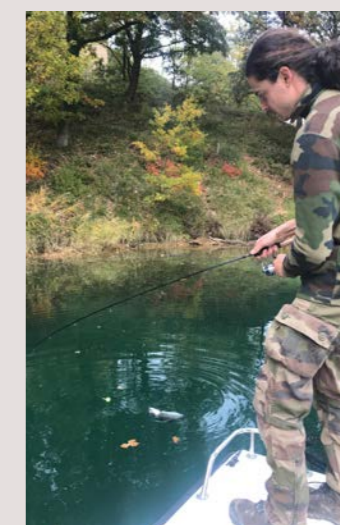
Une étude a été réalisée par l'OFB. (Office français de la biodiversité) et l'INRAE. (institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) sur les températures du lac. Cette étude concerne notre projet en faveur des salmonidés lacustres et la pertinence développer des roselières. Cela nous a permis à Esparron-de-Verdon de faire partie des

Territoires Engagés pour la Nature. Les premières plantations devaient voir le jour en 2022 afin de favoriser la biodiversité.

Ce magnifique projet vous offre à tous la possibilité de nous rejoindre pour participer à ces actions et devenir un acteur essentiel dans l'amélioration de notre site naturel. Nous espérons vivement que les Esparronnais et Esparronnaises nous donneront un coup de main.

Du côté des adhésions, l'AAPPMA Verdon-Colostre se porte bien, elle compte 1201 membres et nous avons le plaisir de constater que la relève est assurée. En plus des actions de gestion patrimoniale, en 2021,

l'association a procédé à 5 lâchers de grosses truites arc-en-ciel et comme tous les ans de superbes brochets ont été capturés.



L'AAPPMA a également demandé à sa fédération départementale de recruter un stagiaire afin de réaliser un état des affluents du lac. Le Bélioux et le Sorbiou, ainsi que de la zone humide située entre Esparron et Albosc vont être prospectés afin de déterminer les secteurs qui nécessitent un entretien ou une restauration.

Enfin, l'association a procédé le 12 novembre dernier à son assemblée générale électorale. L'équipe dirigeante a été renouvelée à l'unanimité. Elle est composée désormais de 14 administrateurs et de 4 garde-pêches. Trois Esparronnais font partie de cette équipe: il s'agit de Roland Amiel, Laurent Guiou et Bastien Long... On peut tous dire avec fierté « qu'Esparron a la pêche !!! »

Et surtout n'oubliez pas que quand on adhère à l'AAPPMA VERDON-COLOSTRE on attrape des MONSTRES !

QUELS AVANTAGES ? LA DÉMATÉRIALISATION POUR TOUS Guichet accessible 7 jours /7, 24 heures/24



Facilite les démarches
(assistance en ligne vers le bon formulaire Cerfa, pré-remplissage, suivi)



Permet le zéro papier



Gagne du temps
lors du dépôt de dossier



Optimise la gestion des demandes d'urbanisme



Sécurise les informations



Améliore la qualité des services publics

ASSOCIATION T'CAP

2021, C'EST BIENTÔT FINI



Une année riche en événements :

- **Brocantes** : une par mois
- **Fête du lac** en partenariat avec le CNEV et l'Office de Tourisme Communautaire les 26 et 27/06
- **Pôle expo** du 19/07 au 16/08
- **Journée du Patrimoine** en partenariat avec l'APE et « Esparron Musique » le 19/09
- **Marché de la courge** le 24/10

Pour cette dernière manifestation il faisait un temps splendide pour un mois d'octobre. Les « Pataouettes » ont assuré l'ambiance musicale avec une bonne humeur communicative et certains passants se sont laissé emporter par des danses endiablées...

Les visiteurs, heureux de cette température clémente, ont profité du marché et du spectacle. Le village était décoré et nos courges trônaient près de la buvette de l'association. Quelle belle journée !

Pour tout cela, merci à tous nos bénévoles et au personnel communal

On prépare Noël pour le samedi 11 décembre et après on organise 2022

Passez tous de Bonnes Fêtes de fin d'année et Meilleurs vœux de l'équipe T'CAP....

LA BOULE ESPARRONNAISE
**UNE NOUVELLE ANNÉE
 POUR LA BOULE
 ESPARRONNAISE**



Philippe et Marie Cornillie

Après 3 ans de bons et loyaux services, Gérard Cuglio cède sa place à Marie Cornillie au poste de présidente.

Merci encore à Gérard pour son dévouement à notre association.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année.

LE COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des Fêtes est passé en mode « hiver » et a ouvert les portes du Cercle au 1^{er} octobre dernier. Depuis, diverses activités ont pu avoir lieu : Olympiades, repas tartiflette, aïoli, blind test, concours de contrée, goûter lecture, Halloween, après-midi « rencontre », calendrier de l'avent... mais aussi des activités hebdomadaires, comme le step (mardi 19h 20h15), le renforcement musculaire (mercredi 19h 20h) et la gym douce (mercredi de 10h30 à 12h).

L'année 2021 touche à sa fin. Et nous nous préparons déjà à 2022 !

En janvier, nous reprendrons nos activités habituelles chaque mois (après-midi rencontre, repas, soirées à thème...) et innoverons avec quelques surprises.

Concernant notre futur programme, je vous invite donc à regarder vos mails, ou si vous n'êtes pas encore membre de l'association, à lire les affichages et/ou les SMS envoyés par la municipalité.

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui participent à la vie du Comité des Fêtes par leur implication en tant que participant ou en tant que bénévole.

L'association a pour vocation d'animer le village tout au long de l'année, de rapprocher les gens et les générations. Elle a été créée pour vous. Elle est votre.

Bonnes Fêtes de fin d'Année

L'équipe du COF

Nota : Fermeture du Cercle du 19 décembre au 03 janvier



LES AMIS DU PATRIMOINE D'ESPARRON

L'APE vous souhaite un joyeux Noël et espère vous voir nombreux le 22 juillet 2022 pour la fête de Sainte Madeleine.



ALBIOSC, VILLAGE D'IRRÉDUCTIBLES GAULOIS ?

Tout le monde connaît le début de l'histoire : « Nous sommes en 125 avant Jésus-Christ¹. Toute la Gaule est occupée par les Romains... Toute ? Non ! Un village peuplé d'irréductibles Gaulois résiste encore et toujours à l'envahisseur² » .

Albosc, capitale des Albices ?

Les textes anciens donnent quelques éléments de réponse !

« Ce village, dit en latin *Albioscum*, est situé sur un coteau et comprend 99 âmes (en 1861). Son étymologie vient d'Albici ou Albici, les Albices qui formaient une nation à part parmi les anciens peuples de Provence. Quelques auteurs pensent qu'Albiosc était primitivement la capitale des Albices et qu'il se dépeupla et fut abandonné lors de la fondation de la colonie romaine de Riez³ ».

J.J.M. Feraud s'interroge : « La ville capitale de la nation des Albices, quelle était-elle ? Papon la place à Albiosc, petit village à 14 km sud ouest de Riez, ainsi que plusieurs auteurs après lui ont répété que les Albices, peuplade des environs de Riez, avaient pour capitale Albiosc⁴ ».

Mais qui étaient les Albices ?

« Les peuples des Basses-Alpes furent les derniers à passer sous le joug de la domination romaine dans le pays de Provence⁵ ». « ...Huit peuplades sont désignées sous le nom générique d'Albici ou d'Albicoei et constituent une cité ou nation distincte ». « Jules César représente les Albices comme de puissants auxiliaires des massiliens⁶ ».

« Il les qualifiait d'hommes barbares, grossiers et montagnards. Leurs mœurs étaient rudes,

agrestes et à demi-sauvages ; mais leur caractère le plus saillant était d'être belliqueux et infatigables⁷ ».

« ...César vante leur bravoure et leur intrépidité ; il les montre comme balançant la brillante ardeur et la pétulante valeur de ses propres soldats. Dans son livre second, le général historien



quelques villageois Albiciens et Albiciennes, descendants des Albices ?
Unique carte photo éditée sur Albiosc, vers 1910 ? Collection particulière.

nous montre encore ces mêmes Albices ardents, infatigables et toujours prêts à se ruer sur l'ennemi⁸ ».

En effet, « ...en l'an 49 avant J.-C., lorsque Marseille, fermant ses portes à Jules César, eût à soutenir l'attaque des légions romaines, vit-on les Albices accourir à sa défense⁹ » .

Entre myrthe et réalité !

D.J.M. Henry affirme quant à lui : « L'idée de concentrer les Albicoei dans le territoire d'Albiosc, petit hameau qui n'a jamais pu être beaucoup plus considérable qu'il ne l'est aujourd'hui, et où dans aucun tems, on n'a trouvé les moindres vestiges d'antiquité, paraît erronée quand on connaît

bien le pays¹⁰ ».

Albiosc n'a jamais été l'Albèce capitale des Albicoei. Si ce petit hameau avait joué un rôle aussi important dans l'histoire de notre pays, il n'eût pas manqué d'attirer dans son sein quelques familles romaines, et on y trouverait aussi de ces traces d'anciens établissements comme on en voit encore dans tous les pays des environs... et dans ce dernier village rien n'a jamais été découvert, pas même de ces débris de tombeaux si communs dans tout le reste du département ». D'autant que l'auteur antique Plin « ...nomme parmi les cités latines, Albèce appartenant à la peuplade des Reiens ; Albèce n'est donc ici autre chose que Riez¹¹ ».

« Il est plus probable de dire que les Albices, en perdant leur nationalité, voulurent en conserver au moins le souvenir et qu'ils donnèrent leur nom à l'un des bourgs voisins de la colonie¹² ».

Mais !

En 1997, dans le cadre du projet « Verdon », l'organisation d'une campagne de prospection sur plusieurs communes, notamment Esparron-Albiosc, a permis aux archéologues d'Aix-en-Provence de faire quelques découvertes intéressantes non loin du village d'Albiosc.

En effet, « l'ensemble des recherches et des prospections au sol ont permis la détection d'anomalies liées à la présence d'un important site antique dont l'implantation est assez originale sur 2 endroits bien distincts. Les sites de Cadenet 1 et Cadenet 2 suggèrent l'existence d'un habitat perché du Haut-Empire richement décoré (seuil monumental avec trou de crapaudine, enduits

peints, statue féminine en marbre...) où les prospecteurs ont découvert de nombreux fragments de dolium, de tegulae¹³, d'imbrices¹⁴, de tessons de céramiques antiques ainsi que la présence d'un important radier lié à un bassin et un fragment de main en marbre blanc de belle facture provenant d'une statue¹⁵ » .

A la suite des prospections, une campagne de fouilles fut menée en mai 1999 sur les 2 sites. Elle a révélé plusieurs structures d'habitat et de stockage liées à une activité agricole, comprenant de nombreux murs en galets liés à l'aide d'un mortier de chaux, des pavements également en galets ainsi que plusieurs fonds de dolium.

Même si en l'état actuel des recherches et des connaissances, aucun vestige monumental digne d'une capitale n'a été découvert, les modestes vestiges mis au jour attestent bien de la présence de nos « ancêtres les Gaulois » sur la commune d'Albiosc et ils y ont vécu et travaillé pendant plusieurs siècles... !

¹ En 125 avant J.-C., la prise de l'oppidum d'Entremont, près d'Aix-en-Provence, par les légions romaines marque la fin de la confédération Salyenne.

² Extrait tiré de la BD « Astérix et Obélix », de R. Goscinny et A. Uderzo

³ J.J.M. Feraud : Histoire géographique et statistique du département des Basses-Alpes, 1861, p. 344

⁴ Idem, p. 4

⁵ Idem, p. 8

⁶ Idem, p. 3-4

⁷ J.J.M. Feraud : Histoire de la ville de Riez, 1885, p. 9 et 11

⁸ J.J.M. Feraud : Histoire géographique et statistique du département des Basses-Alpes, 1861, p. 5-6

⁹ Idem, p. 5 et 9

¹⁰ D.J.M. Henry : Recherches sur la géographie ancienne et les antiquités du département des Basses-Alpes, 1818, p.16

¹¹ Idem, p.18-19

¹² J.J.M. Feraud : Histoire géographique et statistique du département des Basses-Alpes, 1861, p.344

¹³ Enorme jarre en terre cuite servant au stockage des céréales

¹⁴ Différentes tuiles romaines

¹⁵ Rapport de prospection thématique - campagne 1997 (communes d'Allemagne-en-Provence, Esparron-de-Verdon et Montagnac-Montpezat), coordination Dominique Garcia et Florence Mocci - Centre Camille Jullian (U.M.R. 6573 du CNRS / Université de Provence)

LES PLANTES DE NOS GRANDS-MÈRES



Le Sureau noir / Sambucus nigra/ Lou sambu

Un peu de magie

Tour à tour craint et respecté, le sureau a fait l'objet de nombreux contes souvent évoqués lors des veillées autour d'un feu de bois. Tantôt bénéfique, tantôt maléfique, effrayant, il lui était attribué toutes sortes de pouvoirs.

Selon la légende, c'est l'arbre que Judas aurait choisi pour aller se pendre après avoir trahi le Christ. Depuis ce jour, il est infesté de mauvais génies qu'il ne faut surtout pas déranger. Il est recommandé de ne pas le couper, de ne pas brûler son bois (qui est d'ailleurs un mauvais combustible). Il lui arrive de gémir et même de saigner... On dit aussi que certaines personnes maléfiques se juchent sur un sureau pour mieux évoquer le Diable... Il est bien connu que le balai des sorcières était fabriqué d'un corps

en genêt et d'un manche de sureau.

Mais il peut être aussi habité de bonnes fées !

D'ailleurs, si vous avez besoin de confectionner une baguette magique, préférez le bois de sureau, c'est le meilleur (il aurait joué un rôle de protecteur, de désenvoûteur auprès des bonnes gens) !

Un rameau de sureau porté sur soi protégeait de toutes sortes d'agressions.

On suspendait des baies de sureau au-dessus des maisons et des étables (tout comme le millepertuis).

Planté près d'une demeure, il était censé protéger celle-ci de la foudre.

Une canne confectionnée en bois de sureau dite « bâton du voyageur », coupée le lendemain de la Toussaint, selon un rituel particulier, servait à protéger les pèlerins des périls de la route, tout en s'attirant la bienveillance d'autrui...

NUMÉROS UTILES

POMPIERS Tél : 18 ou 112

GENDARMES Tél : 17

SAMU Tél : 15

INFIRMIÈRE Tél : 06 99 85 53 16

PHARMACIE DE GARDE Tél : 32 37

CENTRE ANTIPOISON ET TOXICOVIGILANCE

. Tél : 04 91 75 25 25

MAIRIE Tél : 04 92 77 12 23

Email : mairie@esparrondeverdon.fr

Site internet : www.esparrondeverdon.info /

www.esparrondeverdon.fr

Facebook : Esparrondeverdon

ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h

SERVICE D'ASTREINTE DE LA MAIRIE Tél : 07 48 72 66 12

(en dehors des heures d'ouverture)

CCAS Tél : 04 92 77 12 23

LA POSTE

Horaires : Ouverte du lundi au vendredi 9h15 à 12h

OFFICE DU TOURISME Tél : 04 92 78 01 08

Email : greouxlesbains@tourisme-dlva.fr

MÉDIATHÈQUE

Salle polyvalente, petite salle au fond du couloir

Horaires : Le samedi de 15h à 17h

DLVA / EAU ET ASSAINISSEMENT . . . Tél : 04 92 78 41 33

Email : regieeau@dlva.fr

URGENCE ÉLECTRICITÉ Tél : 0 972 675 004

FOURRIÈRE AUTOMOBILE Tél : 06 38 80 66 78

Email : regieeau@dlva.fr

MARCHÉ

Tous les mardis et vendredis matin. Place des commerces

DÉCHETTERIE (contact) Tél : 04 92 70 34 00

www.dlva.fr

Quinson : du lundi au samedi : 8h30 à 12h et 13h45 à 17h30.

Fermée les dimanches et jours fériés.

Gréoux-les-Bains : du lundi au samedi : 9h à 12h et 13h30 à

18h30, le dimanche de 9h à 12h. Tél. 04 92 78 01 71

MENTIONS LÉGALES

Direction de publication : M. le Maire

Responsable de la rédaction : Laurent Guiou

Rédaction et fabrication : Comité de rédaction du Petit Journal :

Laurent Guiou, Dominique Gense, Guy Mombel, Laurence Lasserre,

Nathalie Vola, Philippe Lecq, Christiane Mathiou, Bertrand Lohse

Crédits Photos : Nathalie Vola / Esparron passion04 / Laurent Guiou

Impression : Imprimerie de Haute-Provence

Date de parution : 16 Décembre 2021 - Numéro 5

Avec l'aimable participation des agents de la commune, des responsables des associations et des élus d'Esparron-de-Verdon et Albiosc.

ACTES ÉTAT CIVIL

Les nouveaux arrivants :

M. Marc SOLER et son épouse Daminda SOLER

Naissance :

• Azzura CONCIATORE
née à Manosque le 28/10/21

• Victor PETELOT
né à Manosque le 5/11/21

AGENDA

Samedi 12 mars

- Régate voile VRC
(voile radio commandée)

CNEV

Dimanche 3 avril

- 20° Edition Fusion Verdon

Dimanche 17 avril

- Régate voile championnat départemental 04

Samedi 28 et dimanche 29 mai

- Régate voile interdépartementale

Samedi 12 mars

- Ouverture pêche 1^{ère} Catégorie

AAPPMA

Vendredi 14 janvier

- Mini-loto

COF

Samedi 29 janvier

- Repas (Soupe d'épeautre)

Samedi 12 février

- Karaoké/ Crêpes

Samedi 26 février et Samedi 26 mars

- Repas

Vendredi 11 Mars

- Olympiades

Vendredi 8 Avril

- Jeux-vidéos/ pizza

lundi 18 Avril

- Chasse à l'œuf

Samedi 30 Avril

- Repas fin de saison